

déi Lénk

MOTION

1

Luxembourg, le 10 juin 2021

Dépôt : Mme Nathalie Oberweis
HA - Coopération luxembourgeoise

La Chambre des Députés :

- considérant qu'un certain nombre d'associations sans but lucratif n'ont pas eu accès à un soutien financier de la part de l'État pendant la pandémie du Covid-19 ;
- considérant que certaines de ces associations ont été durement touchées sur le plan financier par la pandémie, puisqu'elles ont dû faire face aux dépenses courantes sans pouvoir maintenir leurs activités habituelles qui leur assuraient leurs recettes en temps normal ;
- considérant que la plupart de ces associations assument un rôle important dans la société luxembourgeoise et que beaucoup d'entre elles ont fait preuve d'un important engagement en faveur de la mitigation des effets de la pandémie ;
- considérant les appels répétés du Comité de liaison des associations d'étrangers (CLAE) en faveur d'une aide financière pour ces associations ;

invite le Gouvernement:

- à mettre en place un mécanisme spécifique d'aides financières en faveur des associations sans but lucratif qui sont confrontées à des difficultés financières à cause de la pandémie du Covid-19 et qui n'ont pas eu accès à des aides ou subventions étatiques.

Nathalie Oberweis

Députée

Myriam Cecchetti

Députée